

# **FICHE DE DONNEES TECHNIQUE**

## **NETTOYANT JANTES ECOCLEAN 2000**

**ECOCLEAN 2000 Réf : 1612/1613/1614**

Xi : Irritant



**Distributeur/Revendeur**

[www.ecoclean2000.be](http://www.ecoclean2000.be)

[ecoclean2000@hotmail.com](mailto:ecoclean2000@hotmail.com)

**Date : 01/02/2012**

### **PROPRIETES :**

- **NETTOYANT JANTES ECOCLEAN 2000** est spécialement étudié pour le nettoyage et la rénovation des jantes en alliages légers, ainsi que les jantes normales.
- **NETTOYANT JANTES ECOCLEAN 2000** permet d'éliminer toute trace de salissure due à :
  - La pollution atmosphérique.
  - Aux dépôts d'huile et lubrifiants carbonisés et polymérisés.
  - Aux résidus provenant des pots d'échappement.
  - Aux dépôts des plaquettes de freins.

### **CARACTERISTIQUES :**

- **Aspect** : Liquide.
- **Réaction** : acide.
- **Couleur** : violet.
- **Solubilité** : Totale dans l'eau.
- **Densité** : 1.080
- **Odeur** : Pratiquement nulle.
- **pH** : +/-1.5

### **MODE D'EMPLOI :**

- Le produit s'utilise pur pour les salissures importantes.
- Action rapide. Produit simple de mise en œuvre.
- Il peut être dilué dans l'eau froide jusqu'à 50 % selon le degré de salissure pour un entretien régulier.
- L'application se fait par pulvérisation. Laisser agir quelques minutes. Le temps de réaction et la concentration sont fonction du degré d'encrassement et de la nature du dépôt. Rincer abondamment à l'eau sous pression.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

- Réservé à un usage professionnel.
- Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
- Ne pas laisser sécher sur les jantes.
- Nous recommandons de ne pas utiliser ce produit sur les vitres, glaces, pare-brise et émaux.
- Le temps d'action est fonction de la température ambiante, du degré d'ancienneté des salissures, de l'état de surface des supports.
- **C : CORROSIF.**



- Contient :
  - **Alcool de graisse, éthoxylée** : 5 à 15% 69011-36-5/—/— Xn 22-41
  - **Acide phosphorique** : 1 à 5% 7664-38-2 / 231 -633-2 / 015-011 -00-6 C 34
  - **Acide sulfurique** : 1 à 5% 7664-93-9 / 231 -639-5 / 016-020-00-8 C 35
  - **R22** : Nocif en cas d'ingestion.
  - **R35** : Provoque de graves brûlures.
  - **S26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
  - **S28** : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon doux.
  - **S36/37/39** : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
  - **S45** : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**SECURITE - HYGIENE :**

- Inflammable : non
- Toxicité : dose létale LD 50 : 500 mg/kg
- Biodégradable : > 90%
- Réglementations : conforme à la norme européenne RGPT sur les détergents
- Emballage : bidon PE
- Manipulation : Tenir hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer abondamment à l'eau claire. Eventuellement, consulter un médecin.
- Stockage : Craint le gel.

**CONDITIONNEMENT :**

Carton : 4 x 5 L - 15 x 1 L – 25 L – 200 L

**ATTENTION : Ne pas utiliser sur des jantes alu anodisées.**

Date d'impression : 01/02/2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de technique sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une

manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

# **Nettoyant Jantes ECOCLEAN 2000**

**ECOCLEAN 2000 Réf : 1612/1613/1614**

Xi : Irritant



**Distributeur/Revendeur**

[www.ecoclean2000.be](http://www.ecoclean2000.be)

[ecoclean2000@hotmail.com](mailto:ecoclean2000@hotmail.com)

### **1. IDENTIFICATION.**

- **Identification du produit** : Liquide
- **Nom commercial** : NETTOYANT JANTE ECOCLEAN 2000
- **Type de produit** : Produit de nettoyage
- **Usage** : Industriel.

### **2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.**

- NETTOYANT JANTES ECOLEAN 2000 : Produit dangereux (Directive 1999/45/CE).
- Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE :
- **Nom de la substance Contenance No CAS / No CE / Numéro index Symbole(s) Phrase(s) R**
- Alcool de graisse, éthoxylée : 5 à 15% 69011-36-5/—/— Xn 22-41
- Acide phosphorique : 1 à 5% 7664-38-2 / 231 -633-2 / 015-011 -00-6 C 34
- Acide sulfurique 1 à 5% 7664-93-9 / 231 -639-5 / 016-020-00-8 C 35

### **3. IDENTIFICATION DES DANGERS.**

- **Phrases relatives aux dangers** : Irritant pour les yeux et la peau.
- **Mode d'exposition dominant** : Contact avec la peau et les yeux.
- **Symptômes liés à l'utilisation** :
- **Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
- **Contact avec la peau** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
- **Contact avec les yeux** : Irritant au contact direct avec les yeux.
- **Ingestion** : L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

#### 4. PREMIERS SECOURS.

- **Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- **Contact avec la peau:** Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion:** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

- **Classe d'inflammabilité :** Non combustible
- **Moyens d'extinction :** Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- **Incendies avoisinants :** Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.
- **Protection contre l'incendie :** Porter un équipement de protection adéquat.
- **Procédures spéciales :** Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

- **Précautions individuelles :** Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- **Précautions pour l'environnement :** Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- **Méthodes de nettoyage :** Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Rincer/diluer le résidu à l'eau.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

- **Général :** Eviter toute exposition inutile.
- **Stockage :** Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- **Manipulation :** Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

- **Protection individuelle :**



- **Protection respiratoire :** Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection des mains :** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.(EN 374) . Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc.
- **Protection de la peau :** Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. (EN 369)
- **Protection des yeux :** Lunettes de sécurité. (EN 166)
- **Ingestion :** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- **Hygiène industrielle :** Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.
- **Limites d'exposition professionnelle :** Acide phosphorique : TLV<sup>©</sup>-TWA[mg/m<sup>3</sup>] : 1  
Acide phosphorique : TLV<sup>©</sup>-STEL [mg/m<sup>3</sup>] : 3  
Acide sulfurique : TLV<sup>©</sup>-TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 1  
Acide sulfurique : TLV<sup>©</sup>-STEL [mg/m<sup>3</sup>] : 3

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.**

- **Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- **Couleur** : violet.
- **Odeur** : Caractéristique.
- **PH** : +/-1.5
- **Densité** : 1.080
- **Solubilité dans l'eau [vol/vol]** : Complète.

## **10. STABILITE ET REACTIVITE.**

- **Produits de décomposition dangereux**: Aucun(es) dans des conditions normales.
- **Réactions dangereuses Propriétés** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- **Dangereuses** : Aucun(es) dans des conditions normales.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

- **Informations toxicologiques** : Aucune donnée disponible.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

- **Persistence - dégradabilité**: Biodégradable.
- **Biodégradation [%]**: >90%(OECD)

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.**

Généralités Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

- **Information générale** : Non classifié.

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.**

- **Symbole(s)** Xi : Irritant
- **Phrase(s) R** R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
- **Phrase(s) S** S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## **16. AUTRES INFORMATIONS.**

- Texte des Phrases R du § 2** : R22 R34 R35 R41 Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures. Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Date d'impression : 01/02/2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été



rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

**Produit fabriqué par : ESSELLE (made in Belgium)**

**Distribué par: ECOCLEAN 2000 – 4420 St-Nicolas – Belgium**